

Sommaire

1. Éditorial
2. Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique
3. La planification stratégique, ses outils et réseaux d'expertise en France
4. L'AFD et la planification urbaine stratégique
6. Les Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine : un outil innovant créé par l'ingénierie urbaine française
8. En bref
8. Publications



Atelier international à Saint-Louis, Bénin, 2010.

Produire ensemble une ville durable : La planification urbaine stratégique

Un premier thème de réflexion porté par le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), qui rassemble depuis 2011 les acteurs français du développement urbain dans les pays en développement, s'est attaché à élaborer les orientations d'une coopération publique française soucieuse d'aider à répondre aux défis majeurs de l'urbanisation.

La planification urbaine stratégique est apparue comme une réponse appropriée. Elle se veut un dépassement d'un urbanisme de plan « classique », négligeant des dynamiques locales qui se réalisent en parallèle, et d'un urbanisme de projet le plus souvent sectoriel. Dans une perspective de développement durable, la planification urbaine stratégique vise, par une large mobilisation des acteurs qui font la ville (acteurs économiques, société civile, acteurs publics et privés de la production urbaine), autour de la collectivité locale responsable, à imaginer et à programmer le futur de leur ville.

L'autorité locale, instituée en « maître d'ouvrage urbain », s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire, et aborde les différentes étapes de la planification stratégique, en étroite concertation avec des acteurs aux objectifs diversifiés, souvent contradictoires, ce qui nécessite négociations et compromis. Pour établir un diagnostic des problèmes et potentialités de développement local, le partage de l'information est un des points clés qui permet ensuite d'élaborer la stratégie de développement, et le projet de ville. Parce qu'il aura été porté par une démarche négociée, le plan stratégique devient un plan d'action comportant les projets et programmes à

mettre en œuvre selon des priorités décidées conjointement, et assorties des financements nécessaires. Et, parce que l'avenir n'est pas garanti, ce plan doit être évolutif et itératif.

Il ne s'agit pas d'établir un modèle de planification urbaine à vocation universelle. La diversité et la complexité des situations économiques, techniques, sociales et culturelles des socio-systèmes urbains rendraient impossible une telle intention.

Toutefois, s'agissant de politique publique de coopération au développement, nous soulignons quelques points importants de la démarche.

Le partage en est un élément fondateur : entre les acteurs locaux, la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre, entre l'assistance technique externe et locale ; partage des connaissances entre universités extérieures et locales dans des actions de formation ; partage d'expériences entre collectivités locales dans la coopération décentralisée.

Ensuite, la mise en place de dispositifs de gouvernance locale est nécessaire à la constitution d'une scène publique de négociation pour l'établissement de compromis opératoires, et pour le suivi-évaluation des projets. Ces dispositifs, mis en place par et sous la responsabilité de l'autorité locale, correspondent bien à un apprentissage ou à un approfondissement de la démocratie locale.

Annik Osmont
Chercheur au GEMDEV
Brigitte Bariol-Mathais
Déléguée générale de la FNAU

Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique

Émilie Maehara,

Rédacteur à la Mission de la Gouvernance démocratique, Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, du ministère des Affaires étrangères

L'élaboration des « Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique » a constitué le premier exercice partenarial de définition d'une stratégie française dans le cadre du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT).

La planification urbaine avait été définie comme un axe prioritaire de la stratégie française d'appui à la gouvernance urbaine publiée en 2009. Elle constitue également la priorité du mandat de Joan Clos, Directeur exécutif d'ONU-Habitat.

Cinq milliards d'habitants, soit 60 % de la population mondiale, vivront en ville en 2030. Cette croissance urbaine rapide et irréversible proviendra à 95 % des pays en développement. On constate que quand elle n'est pas planifiée et accompagnée par des politiques inclusives, cette croissance urbaine extensive s'accompagne d'un processus de ségrégation sociale et spatiale, corollaire d'un étalement urbain non maîtrisé. Elle entraîne également une empreinte écologique majeure. Les deux prochaines décennies seront ainsi cruciales pour planifier un avenir urbain durable.

Les « Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique » ambitionnent de présenter une approche et un savoir-faire spécifiques aux acteurs français sur la scène internationale en réponse à ces défis majeurs. La France porte en effet une vision globale et politique de la ville fondée sur la gouvernance démocratique qui consiste à adopter des modalités d'action publique partenariale autour des autorités locales.

Ces orientations ont été élaborées de manière partenariale dans le cadre d'un groupe de travail du PFVT piloté par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et le Groupement d'Intérêt Scientifique pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement (GEMDEV). Ce groupe de travail a réuni régulièrement une vingtaine de partenaires représentant la diversité des acteurs du PFVT : Etat, établissements publics, collectivités locales, secteur privé, ONG, universités, organismes de recherche et de formation. Il s'est nourri d'une capitalisation des débats internationaux et des pratiques en cours, ainsi que d'études de cas et de projets de planification urbaine menés dans les villes en développement et en France.

Les nouvelles démarches de planification urbaine stratégique recherchent un équilibre entre objectifs de ville productive, de ville inclusive et de préservation de l'environnement, dans une perspective de développement durable. Elles visent à élaborer une vision du futur de la ville, partagée par l'ensemble de ses acteurs. Elles constituent ainsi un exercice éminemment politique, s'inscrivant dans le cadre d'un processus de gouvernance urbaine démocratique.

Les acteurs français de la coopération urbaine proposent, à travers ces orientations, d'accompagner les villes et territoires en développement



Photo : Groupe Huit

Concertation sur le logement, Quartier El Mina, Nouakchott, Mauritanie.

en fonction des besoins et des spécificités locales en appuyant :

- La coproduction des politiques territoriales, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour des collectivités territoriales ;
- Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et la mise en place de dispositifs de concertation multi-acteurs ;
- L'adoption d'une démarche intégrée, par la mise en cohérence des politiques sectorielles, l'articulation spatiale des politiques territoriales élaborées aux différents échelons de gouvernement et la mise en place d'un processus itératif et évolutif, permettant des allers-retours entre la formulation de la stratégie et son application opérationnelle ;
- La formation et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du territoire.

Ils proposent en particulier d'œuvrer à la capitalisation des connaissances et des compétences sur la planification urbaine stratégique en :

- Identifiant les pratiques innovantes en matière de planification urbaine stratégique menées par les acteurs français à l'étranger ;
- Produisant un cadre de référence opérationnel à partir de cette base de données et de connaissances ;
- Appuyant la mise en place de « plateformes opérationnelles locales » à la demande des partenaires, associant les divers acteurs de la planification urbaine stratégique autour de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- Mobilisant la recherche universitaire et les établissements de formation du nord et du sud, dans le champ de la planification urbaine stratégique.

La planification stratégique, ses outils et réseaux d'expertise en France

Catherine Bergeal,

Architecte et urbaniste en chef de l'État, conseillère auprès du Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Le développement urbain nécessite, en France comme ailleurs, un renforcement des capacités de ses acteurs et une gouvernance locale et urbaine démocratique que la mise en œuvre d'une planification urbaine stratégique (PUS) peut faciliter.

Cadre de ses plans et programmes d'actions, la planification urbaine stratégique constitue depuis plus de 30 ans, dans notre pays, un enjeu essentiel de cohérence et d'efficacité sans cesse réaffirmé et un moteur de coopération entre collectivités. Elle conduit aujourd'hui à des partenariats multiples en France mais aussi à l'étranger à travers des coopérations décentralisées pilotées par des villes françaises, et notamment par leurs deux associations : « Cités Unis France » (CUF) et « Métropolis ».

La décentralisation de l'urbanisme engagée en France il y a 30 ans, dans un pays marqué par la tradition d'un Etat fort, a été très riche d'enseignements à l'échelle très locale de ses 36 000 communes. Elle a plutôt été un succès dans le dynamisme des villes et territoires, même si la qualité urbaine et paysagère n'a pas toujours accompagné des évolutions marquées par un étalement urbain excessif et la dégradation de certains sites et paysages. Si on administre mieux en proximité, on arbitre aussi mieux de loin, surtout pour prendre en compte des intérêts perçus comme exogènes au territoire administré. L'expérience de ces trois dernières décennies a conforté l'intérêt

et la nécessité des outils de la planification stratégique qui sont aujourd'hui devenus une priorité réaffirmée par le législateur et par des autorités publiques qui ont appris à mieux coopérer. Cette évolution se poursuit pour mettre en œuvre une solidarité nationale et des systèmes de péréquation territoriale améliorés et établis à la bonne échelle.

La multiplicité des acteurs, notamment liée à l'engagement national pour l'environnement et le développement durable, conduit à renforcer en permanence la cohérence d'une planification qui doit mieux intégrer les enjeux spatiaux, la consommation d'un foncier et de ressources non renouvelables. Plusieurs métiers doivent être mobilisés. Les compétences spécifiques de professionnels de l'urbanisme, articulées autour d'un diagnostic et d'expertises variées (architecturale, paysagère, sociale, environnementale...) doivent faciliter, d'une part, une approche intégrée de politiques à inscrire dans les territoires, dans l'espace et dans le temps, et, d'autre part, une gestion économe des ressources, d'espaces de plus en plus rares, fragiles et convoités. Il s'agit d'établir des analyses et réponses spécifiques à des problèmes de société. La qualité d'un « vivre en-

semble » dans la cité ne peut être virtuelle : elle doit être réelle, vécue et perçue collectivement par les habitants et les usagers. Les valeurs culturelles ont une influence sur ce que nous choisissons collectivement de protéger, sur la manière dont nous représentons le passé, gérons le présent et imaginons notre avenir. Le dynamisme d'un développement territorial intègre aujourd'hui des stratégies culturelles. Aussi, les politiques publiques en France valorisent l'intervention des professionnels de ce domaine, soutiennent leur formation et la recherche et organisent des réseaux de Conseils, d'architectes ou de paysagistes, pour offrir aux acteurs de l'aménagement, une expertise sur les enjeux d'occupation et de mise en valeur de nos territoires, qualifiés de patrimoine commun de la Nation.

La gouvernance urbaine doit assurer une meilleure articulation des diverses échelles d'intervention et approches sectorielles à travers des partenariats adaptés à chaque projet territorial. En outre, ces projets collectifs sont à co-construire à travers une approche plus proche et « inclusive » des populations. Et dans cet objectif, une coopération décentralisée, des échanges d'expériences

permettant un apprentissage mutuel, sont promus pour trouver des réponses adaptées à la diversité des contextes et à la complexité des enjeux notamment techniques et socio-économiques à traiter. Les réseaux associatifs et professionnels d'urbanistes et d'aménageurs, comme l'ensemble des acteurs publics, privés et non-gouvernementaux qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie dans la cité, doivent ainsi mieux coopérer pour aborder ces défis. Le Partenariat Français pour les Villes et Territoires illustre cette volonté d'échanges, de partages d'expériences, constitutive d'une expertise française solide en matière notamment de planification urbaine stratégique.

Rennes (France) : Conforter la « ville-archipel »

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Rennes (67 communes, 450 000 habitants), approuvé en décembre 2007, fait suite à trois schémas directeurs sur le territoire de l'ancien district. Cet élargissement du territoire de projet à l'ensemble du « pays » pouvait faire craindre à Rennes Métropole (Communauté d'agglomération de Rennes) un risque de dilution de son ambition par rapport à ses exercices de planification précédents. De leur côté, les autres communautés de communes membres du pays, beaucoup moins peuplées, craignaient d'y perdre leur liberté de décision.

Pour dépasser ces réticences, le choix est fait de s'engager dans une démarche prospective. Le travail intense et les débats lors d'ateliers prospectifs réunissant élus et acteurs locaux ont permis de construire une vision partagée des grands enjeux du territoire et de l'avenir du pays à long terme et d'aboutir à des orientations fortes.

Dans un contexte de développement soutenu, le SCoT conforte les atouts de la « ville-archipel », facteur d'attractivité de la métropole rennaise. Il prévoit notamment une protection renforcée des corridors écologiques, voire leur rétablissement, et des objectifs chiffrés d'économie d'espace afin de protéger l'agriculture périurbaine.

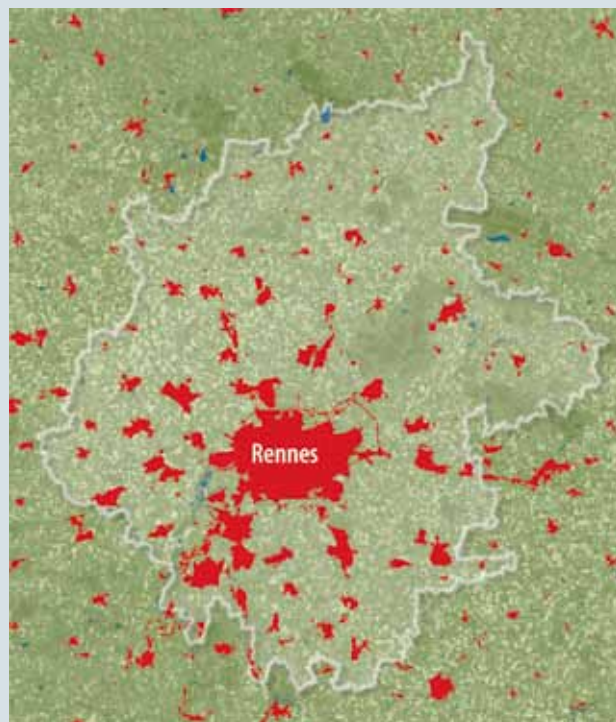


Illustration : Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes

Rennes ou le concept de « ville-archipel ».

Agence d'Urbanisme de Rennes (AUDIAR)
www.audiar.org/scot

L'AFD et la planification urbaine stratégique

François Tiro

Responsable de la division Collectivités locales et développement urbain,
Direction des Opérations, Agence Française de Développement

Le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) n'est plus seulement un simple engagement financier mais l'occasion de définir une stratégie de développement local. Pour cette raison, la quasi-intégralité des projets de coopération urbaine de l'AFD s'inscrit dans une démarche de planification territoriale.

Le savoir-faire de l'AFD en matière de développement urbain dans les pays du Sud s'est beaucoup nourri de son expérience acquise aux côtés des collectivités locales d'Outre-mer et des acteurs français de l'urbanisme. Par sa présence en outre-mer, l'AFD a engagé des dialogues fructueux avec les élus locaux.

Cette particularité a permis à l'AFD de sortir des approches sectorielles traditionnellement véhiculées par les bailleurs de fonds, pour mettre en œuvre une stratégie de développement urbain visant à promouvoir une vision intégrée des territoires et des acteurs locaux, le tout sous le pilotage des élus.

Or l'approche stratégique de la planification urbaine répond parfaitement à cette volonté de promouvoir le dialogue avec les élus locaux pour la mise en valeur de leur territoire.

A bien des égards toutes les villes sont confrontées à une série d'enjeux communs : maîtrise de l'expansion spa-

tiale, gestion des risques, cohésion sociale, accès aux services, gestion des services urbains, fiscalité... Partout la puissance publique, et d'abord les collectivités locales, doit répondre à ces enjeux en élaborant des documents de stratégie. Cette stratégie doit se décliner à toutes les échelles (quartiers, municipalité, ré-

gion...) et dans des temps différents : quelles priorités à court terme ? Comment préparer les projets à moyen terme ? Quels sont les objectifs de développement et de transformation de l'espace à long terme ?

La planification stratégique est la démarche locale qui permet de répondre à ces questions, en privilégiant le dialogue entre les différents acteurs. Et le bailleur de fonds en est un. Même s'il ne peut participer directement à la construction de la stratégie de développement local, il peut (et doit ?) appuyer les bénéficiaires de son financement pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre une démarche de planification stratégique.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne par exemple, le rôle du bailleur dépasse celui de banque de développement. Compte tenu de la faiblesse des moyens financiers et techniques à disposition des maîtrises d'ouvrage, l'AFD met en place des outils pour aider à l'élaboration de stratégies locales. Les fonds d'études, le financement d'ateliers de réflexions, la prise en charge d'audits et diagnostics territoriaux sont indispensables pour

des villes sans moyens financiers. Faut-il rappeler que le budget d'Ouagadougou (1,5 million d'habitants) est équivalent à la moitié de celui de Rodez (24 000 habitants), que le budget d'investissement de Lomé est d'un euro par an et par habitant ?

Les documents stratégiques élaborés dans le cadre des projets s'inscrivent dans une démarche stratégique, alliant planification et hiérarchisation des projets prioritaires. C'est le cas par exemple au Kenya, à Kisumu, où l'AFD finance en amont d'un important projet urbain un Plan urbain stratégique (Integrated strategic urban development plan - ISUD). Cet ISUD constitue le fondement des actions qui seront financées dans le cadre du projet. Son élaboration est l'occasion de repenser les politiques publiques urbaines : maîtrise de l'urbanisation, densification, gestion des risques environnementaux, armature commerciale, rénovation urbaine des quartiers précaires...

Dans les pays émergents ou à revenus intermédiaires, les montants des projets et les capacités des collectivités locales permettent généralement de financer et développer des outils similaires à ceux utilisés



Photo : Thomas Dworzak - Magnum Photos

Vue de Medellín, Colombie, depuis son tramway aérien, soutenu par L'AFD.

par les collectivités du Nord : schémas de planification territoriale, systèmes d'informations géographiques, bases de données urbaines, observatoires...

L'AFD inscrit cette démarche de planification stratégique dans le cadre de concertation le plus large possible. L'enjeu est souvent moins technique que social et politique, à savoir que l'autorité locale doit asseoir sa légitimité par le biais de la démarche de planification stratégique. En fonction des cultures locales de concertation et des législations en place il s'agit de mettre en place les outils de concertation idoines : ateliers, enquêtes, communication,

exposition... L'objectif est ici triple : connaître le jeu des acteurs locaux, les faire adhérer à la démarche et identifier et lever les blocages potentiels.

Ainsi, pour un bailleur de fonds comme l'AFD, appuyer la mise en œuvre de démarche de planification urbaine stratégique représente un triple intérêt : faire dialoguer entre eux les acteurs locaux, renforcer le portage politique des projets et faire émerger une stratégie qui permettra d'inscrire les financements de l'agence dans la durée. Autant de conditions essentielles à la réussite des projets qu'elle finance.

La planification urbaine stratégique et accès aux services essentiels

Dominique Héron
Directeur des Partenariats, Veolia Environnement

Sans services urbains accessibles, il n'y a pas d'efficacité urbaine et tout l'intérêt de la ville, lieu d'interactions économiques et sociales, s'annule pour les populations les plus vulnérables. Pour répondre à ce défi, l'approche du développement urbain doit être territoriale,

intersectorielle et partenariale. La planification urbaine stratégique est à la fois un outil technique et un processus politique : elle implique tous les acteurs de la ville dans l'élaboration d'une vision commune et elle organise une synergie opérationnelle dans laquelle les services urbains accompagnent la

transformation des territoires. Il s'agit d'aller au-delà de la fourniture d'infrastructures pour s'assurer que tous les services essentiels sont bien intégrés dans un cadre spatial cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire afin de réduire la pauvreté et les inégalités d'accès, tout en ren-

forçant leur efficacité et en préservant l'environnement. Associés à la coproduction de l'espace urbain, les opérateurs apportent par leur expertise des solutions socialement innovantes pour répondre au défi de l'accès aux services essentiels pour tous.

Les Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine : un outil innovant créé par l'ingénierie urbaine française

Luc Raimbault, DGA de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, administrateur des Ateliers et Nicolas Détrie, Directeur des Ateliers de Cergy

Créés à Cergy-Pontoise dans la dynamique des villes nouvelles, Les Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine (ou Ateliers de Cergy), essaient à travers le monde une approche française pluridisciplinaire de l'urbanisme.

L'objectif des Ateliers de Cergy est de permettre aux autorités locales d'un territoire de construire elles-mêmes une planification urbaine stratégique à partir de propositions résultant d'un processus participatif multi-acteurs.

Leur conviction est que la fabrication de la ville est par nature collective et qu'un processus participatif et itératif d'élaboration d'un projet urbain inscrit dans la durée est plus important que ses représentations graphiques, nécessaires mais réductrices.

Leur méthode, la maîtrise d'œuvre urbaine, permet de faire travailler ensemble dans une approche systémique, fondée sur la créativité collective, les nombreux métiers du champ urbain pour mieux en appréhender la complexité et penser la ville de demain.

Une réponse à la demande d'une autorité locale engagée et impliquée dans le processus

Chaque atelier est organisé à la demande expresse d'une autorité locale pour répondre à une problématique concrète de son territoire. La forte implication des élus locaux à chaque étape d'un processus qui se déroule sur une année pleine est une condition indispensable à l'engagement d'un

atelier. L'adhésion du plus grand nombre d'acteurs du territoire est recherchée.

Une méthode participative de production associant cadres locaux et internationaux

Un atelier est une rencontre internationale au cours de laquelle plusieurs équipes pluridisciplinaires en compétition amicale élaborent des stratégies de développement et proposent des projets d'aménagement. Un atelier ne produit pas une expertise unique, mais une palette ouverte d'orientations stratégiques et de projets, à différentes échelles et suivant différentes temporalités. Chaque équipe intègre des professionnels locaux et tous les participants sont bénéficiaires.

Un atelier offre ainsi un regard international professionnellement désintéressé sur la problématique étudiée. La parole des Ateliers est libre mais témoigne toujours d'un professionnalisme exigeant et responsable. Les travaux sont présentés en fin de session à un jury international, présidé par l'autorité locale, dont le rôle est d'aider le maître d'ouvrage à identifier les propositions les plus pertinentes. La durée de l'atelier lui-même est de deux à quatre semaines. L'ensemble des propositions constitue une boîte à idées dans laquelle élus et acteurs



Photo : Ateliers de Cergy

Atelier de Saint-Louis, Bénin, 2010.

du territoire peuvent puiser pour élaborer ensemble une planification urbaine stratégique.

Le maître d'ouvrage est totalement libre de prendre en compte ou non les recommandations formulées.

Une expérience et une formation qui renforcent l'ingénierie urbaine locale

Expérience à la fois de formation continue, de pratique professionnelle pluridisciplinaire et de recherche, un atelier offre à tous les participants une opportunité exceptionnelle d'échanges et de partages d'expériences

avec des professionnels issus d'autres cultures et d'autres disciplines.

Chaque atelier contribue à la formation de nouvelles générations d'urbanistes, notamment dans les pays en fort développement urbain, et permet aux cadres locaux d'intégrer un réseau international de professionnels.

Un processus qui favorise l'émergence d'une gouvernance urbaine démocratique

Un atelier réunit tous les acteurs d'un territoire, institutionnels ou issus de la société civile, dans un contexte dépourvu d'enjeux de pouvoir ou financiers, pour débattre et

partager une vision urbaine prospective.

Au cours des différents forums, un dialogue intense s'établit entre les autorités locales et les forces vives du territoire. Elus et décideurs locaux peuvent se familiariser avec les notions fondamentales de l'urbanisme, ainsi « désexpertisé », et dialoguer sans appréhension avec les professionnels.

Cette appropriation favorise la mise en place d'une gouvernance territoriale élargie et pérenne, en capacité d'appréhender les enjeux et de construire un projet de territoire partagé.

Les documents produits – dossier problématique, dossier de contexte et cahier de session qui rassemble l'intégralité des propositions des équipes et du jury - permettent de poursuivre la dynamique engagée, notamment avec des partenaires de coopération décentralisée.

La démarche des Ateliers, une dynamique développée sur tous les continents

Après plus de 70 ateliers organisés depuis 30 ans, cinq nouveaux ateliers sont programmés en 2012 :

- En mai, un atelier s'est tenu

à Puebla (Mexique), sur le thème « *Métropolisation et centre historique* ». Quel développement durable et quelle réappropriation de l'espace public pour une métropole en développement radial continu?

- En juillet, à Porto-Novo (Bénin) un atelier a étudié l'intégration de l'écosystème de vastes zones humides dans un projet de développement urbain durable ;

- L'atelier exceptionnel des 30 ans de l'association, organisé en septembre à Cergy et auquel sont associées dix métropoles du monde entier, s'attachera à « *révéler et mettre en scène le paysage des Métropoles* » en

questionnant le Grand Paris. Comment favoriser l'émergence d'un paysage métropolitain choisi ?

- En octobre, un atelier organisé à Thies (Sénégal), portera sur la recherche des nouveaux territoires d'équilibre d'une ville en forte croissance, aux différentes échelles ;

- En novembre, un atelier programmé à Naya Raipur (Inde) développera une approche systémique du duopole constitué par une ville nouvelle et la ville traditionnelle voisine.

La planification urbaine dans la reconstruction : une première à Port au Prince

Virginie Rachmuhl

Responsable de programmes de développement urbain, département Gouvernance et Inclusion sociale, GRET

Baillergeau, quartier précaire de la capitale haïtienne, s'est construit de manière informelle sur un site dangereux, bordé de ravines non aménagées. Les facteurs géographiques cumulés à la mauvaise qualité des constructions l'ont particulièrement fragilisé face au séisme de 2010 : il a été détruit à 60 %. Pour la première fois à Port au Prince, des démarches de planification assurent la reconstruction des logements sans mettre en danger le développement du quartier. En l'absence de données urbaines, d'opérateurs locaux et de politiques publiques, le GRET, ONG française et ses partenaires⁽¹⁾ mettent en œuvre une démarche innovante : ascendante et progressive, qui s'appuie sur les organisations du quartier. Un schéma d'aménagement a été validé et des actions d'aménagement ou de reconstruction voient le jour. Un cadre de gouvernance se met en place, afin d'assurer la cohérence de toutes les initiatives.



Scène du quartier Baillergeau, Haïti.

Photo: GRET - Alexis Doucet

(1) Projet financé par l'AFD, l'Union européenne et la Fondation de France, en partenariat avec le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), la Fondation Fokal, le Ministère des Travaux Publics, Transports, Communication et Énergie (MTPTCE), la Mairie de Port-au-Prince, l'Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (UCLBP).

En bref

Le Ministère français de l'Égalité des Territoires et du Logement lance la quatrième édition du Palmarès des jeunes urbanistes, qui récompense tous les deux ans des jeunes professionnels en diffusant leurs travaux auprès du grand public. Dépôt des candidatures jusqu'au 19 septembre :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Depot-des-candidatures-2012.html>

Le 14 septembre, l'association de professionnels AdP – Villes en Développement organise au Conservatoire National des Arts et des Métiers (CNAM) une journée dédiée à la Ville Durable dans les pays du Sud. Privilégiant une approche résolument opérationnelle, des acteurs du Sud et du Nord interviendront et nourriront des échanges autour d'expériences concrètes.

Pour télécharger le programme et le formulaire d'inscription :

<http://ville-developpement.org/actualites/actualites/773-villes-durables-une-approche-operationnelle-pour-les-villes-du-sud->

Enfin, pour célébrer les 30 ans de l'association, les *Ateliers de Cergy* organisent du 25 août au 28 septembre une série de séminaires et colloques autour d'un thème, « Paysage et métropole », et d'une question : quel regard portons-nous sur nos villes ? Pour plus d'informations :

<http://www.ateliers.org/content/reveler-et-mettre-en-scene-le-paysage-des-metro-poles-0>



Ce numéro est financé par le Ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de Développement

Directeur de publication :
Yves Dauge, maire-adjoint de Chinon

Rédacteur en chef :
Olivier Mourareau,
Association des professionnels de l'urbain ADP-Villes en développement

Comité de rédaction :
Gilles Antier
Michel Arnaud
Marcel Belliot
Francine Gibaud
Guillaume Josse
Emilie Maehara
Françoise Reynaud

Secrétariat technique du PFVT :
Rédactrice :
Irène Salenson

Secrétariat de rédaction :
Guillaume Requin

Impression :
Imprimerie Centrale de Lens

ISSN 1151 – 1672

Abonnement : 4 n° par an : 20 euros

Secrétariat technique
du Partenariat français pour la Ville et
les Territoires
Agence française de Développement
5, rue Roland Barthes
75012 PARIS
pfvt@afd.fr

Publications



• **Impulser la ville**
Palmarès des jeunes urbanistes MEDDTL, édition Parenthèses
144 p - 2012

L'ouvrage propose un portrait croisé de jeunes urbanistes, lauréats du palmarès des jeunes urbanistes, dont les concepts, méthodes et projets sont abondamment illustrés, indiquant des pistes diverses pour agir en faveur de la qualité de vie et de ville. 11 facettes du métier d'urbaniste sont ainsi présentées comme autant de démarches pour comprendre et activer la ville, impulser de nouveaux projets, programmes, etc.



• **Où va la ville aujourd'hui ?**
Formes urbaines et mixités
Jacques Lucan, édition De la Villette
195 p. - 2012

Dans son nouvel ouvrage *Où va la ville aujourd'hui ?*, Jacques Lucan s'interroge sur le concept central de mixités. En quoi la recherche de ces mixités (sociales et

programmatisées) façonne-t-elle de nouvelles formes urbaines ? Et quels enjeux posent ces nouvelles formes à moyen et à long terme en termes de maintenance et de gouvernance ?

Des questions que l'architecte et historien aborde de manière pragmatique et prospective, en s'appuyant sur les exemples de nombreuses opérations urbaines en France.



• **Rapport de la cinquième édition du Forum Urbain Mondial**
Le droit à la ville : réduire la fracture urbaine, ONU-Habitat, en anglais - 108 p. - 2010

Avant la sixième édition du Forum Urbain Mondial en septembre 2012, ce rapport présente un compte-rendu de la cinquième édition, qui s'est tenue du 22 au 26 mars 2010 à Rio de Janeiro.

On y trouvera un résumé des discussions et des différents événements (dialogues, tables rondes, sessions spéciales, etc.) qui se sont déroulés dans le cadre de ce rendez-vous incontournable de la réflexion sur la ville.